

# Étude : Mesurer la corrélation entre les restrictions liées à la COVID-19 et l'activité économique

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 28 mars 2022

---

## L'activité économique et les restrictions liées à la COVID-19

Les restrictions de santé publique plus strictes sur les entreprises et les activités personnelles en raison de la pandémie de COVID-19 ont été associées à un ralentissement de l'activité économique, mais la force de cette relation dépendait de la sévérité des restrictions et des vagues de la pandémie. Voilà les principales conclusions de l'étude « [Mesurer la corrélation entre les restrictions liées à la COVID-19 et l'activité économique](#) » qui est publiée aujourd'hui par Statistique Canada.

Les mesures de santé publique qui ont été introduites pour lutter contre la propagation du virus de la COVID-19 ont changé la vie quotidienne des Canadiens, y compris la façon dont ils travaillent et leurs habitudes de consommation. La présente étude porte sur le lien entre les restrictions et l'activité économique, en particulier la vente au détail, l'emploi et le nombre d'entreprises actives. Elle illustre les conséquences possibles à court terme que ces restrictions ont sur l'économie, met en contexte les mouvements dans les données économiques et permet d'éclairer la prise de décisions à venir.

L'étude a permis de constater qu'une croissance de 10 points de pourcentage dans la sévérité de ces restrictions a été associée à un ralentissement de la croissance des ventes au détail de 0,4 point de pourcentage, à un ralentissement de la croissance de l'emploi de 0,2 point de pourcentage, et à un ralentissement de la croissance du nombre d'entreprises de 0,1 point de pourcentage.

Cependant, le lien entre les restrictions et l'activité économique n'est pas linéaire. Au-delà d'un certain niveau de restrictions, l'incidence que les restrictions ont eue sur l'activité économique était plus prononcée. À ce niveau seuil, les restrictions tendaient à passer d'un simple désagrément (p. ex., le port du masque et les rassemblements en petits groupes seulement) à un fardeau (p. ex. l'annulation des cours en présentiel, la fermeture des commerces de détail et des services personnels non essentiels et la promulgation de décrets ordonnant de rester à domicile).

Au-delà de ce seuil, une croissance de 10 points de pourcentage dans la sévérité des restrictions est associée à un ralentissement de la croissance des ventes au détail de 1,0 point de pourcentage (contre 0,4 point de pourcentage au-dessous du seuil), et à un ralentissement de la croissance de l'emploi de 0,6 point de pourcentage (contre 0,2 point de pourcentage au-dessous du seuil). La croissance des entreprises actives dans un contexte de restrictions plus strictes est demeurée similaire.

## Observation d'une adaptation aux restrictions après la première vague

Les estimations susmentionnées sur la force de la relation entre les mesures de l'activité économique et les restrictions concernent les deuxième et troisième vagues de la pandémie. Au cours de la première vague, la corrélation entre les changements dans les restrictions économiques et les changements dans l'activité économique était plus forte. La corrélation moyenne entre les changements dans les restrictions et les changements dans les ventes au détail pour toutes les provinces et tous les territoires était de -0,78 pendant la première vague comparativement à -0,31 pendant les deuxième et troisième vagues. De même, la corrélation entre les changements dans les restrictions et les changements dans l'emploi et le nombre d'entreprises actives s'est également affaiblie, passant de -0,83 à -0,43 pour l'emploi, et de -0,77 à -0,22 pour le nombre d'entreprises actives.

Les changements dans la conjoncture économique en fonction des restrictions découlent vraisemblablement d'une plus grande incertitude entourant la COVID-19 lorsqu'elle est apparue, des mesures d'adaptation prises par les entreprises et les ménages afin de permettre une activité accrue dans le contexte des restrictions (p. ex. l'adoption du télétravail, l'application de la distanciation physique et le port du masque au travail), et des adaptations dans la façon dont les restrictions ont été mises en œuvre et appliquées.



---

## La mesure de la sévérité des restrictions

Afin de quantifier la sévérité des restrictions, des indices de restrictions ont été mis au point pour les provinces et les territoires. Ces indices se fondent sur l'indice de rigueur de l'Université d'Oxford; on y a ajouté des variables et apporté des ajustements pour la prise en compte des mesures de lutte contre la COVID-19 spécifiques aux provinces et aux territoires.

Ces indices ont été mis au point dans le but de produire des mesures de la sévérité des restrictions, selon une échelle allant de 0 % (aucune restriction) à 100 % (toutes les catégories de restrictions sont aussi strictes que possible). L'indice est constitué de restrictions sur les garderies, les écoles, les milieux de travail, les commerces de détail non essentiels, les salles de conditionnement physique, les salons de coiffure et de beauté, le transport en commun, les événements publics, les voyages au pays, les voyages internationaux, la restauration sur place, les rassemblements intérieurs, les rassemblements extérieurs et les campagnes d'information à l'intention du public. À partir du moment où des restrictions différentes ont été appliquées pour les personnes vaccinées et non vaccinées, les différents niveaux de restrictions sont déclarés pour ces deux groupes.

### Note aux lecteurs

*Le rapport présente les indices de restriction provinciaux et territoriaux jusqu'à la fin de janvier 2022, englobant les cinq premières vagues de la pandémie de COVID-19. L'analyse de l'incidence des restrictions sur l'activité économique porte sur les données jusqu'au milieu de l'année 2021, avant l'émergence des variants Delta et Omicron. Les valeurs quotidiennes pour les indices de restriction jusqu'au 31 janvier 2022 sont accessibles dans le tableau 33-10-0496-01, et les valeurs mensuelles pour les indices de restriction sont accessibles dans le tableau 33-10-0497-01 jusqu'à janvier 2022.*

*Des sommaires mensuels détaillés des restrictions gouvernementales pendant la pandémie, ainsi que les développements importants concernant les entreprises et les marchés financiers, sont disponibles dans les Nouvelles économiques canadiennes.*

**Tableaux disponibles :** [33-10-0496-01](#) et [33-10-0497-01](#).

**Définitions, source de données et méthodes :** numéros d'enquête [5373](#) et [5374](#).

L'étude « [Mesurer la corrélation entre les restrictions liées à la COVID-19 et l'activité économique](#) », qui fait partie de la série *Études analytiques : méthodes et références* ([11-633-X](#)), est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).